

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 septembre 2018 à 20h20 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal d'août 2018
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande d'appui de l'Union des Producteurs Agricole - Montérégie – *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)*
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont
 - 7.2 Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont
 - 7.3 Adoption du règlement – Règlement 2018-255 modifiant le règlement 2012-166 concernant la construction d'entrée charretière avec ponceaux et la canalisation des fossés des voies publiques
8. Administration et greffe
 - 8.1 Adoption de la grille tarifaire 2018 d'Handi-Bus
 - 8.2 Décompte progressif # 1 – Projet Réfection Grande-Caroline
9. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
10. Période de questions réservée à l'assistance
11. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h20.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-09-3518

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-09-3519

Adoption du procès-verbal d'août 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 tel que rédigé.
Vote pour : 5 Vote contre :

18-09-3520

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley y et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 9 juillet 2018 pour un montant total de 153 819.35\$ incluant les quotes-parts de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 4 septembre 2018 au montant de 233 016.25\$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 29 juillet au 25 août 2018 au montant de 81 261.91\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019

La directrice générale dépose le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Rougemont préparé par Jean-Pierre Cadrin & Associés inc.

Demande d'appui de l'Union des Producteurs Agricole - Montérégie – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

Le conseil prend acte de la demande et ne désire pas y donner suite.

18-09-3521

Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire abroger et remplacer le règlement de zonage 2003-052 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une première séance de consultation publique a été tenue le 11 avril 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième séance de consultation publique a été tenue le 4 juillet 2018 afin de présenter les modifications entre le premier et deuxième projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 2018-242 abrogeant et remplaçant le règlement 2003-052 décrétant le nouveau règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 3

Vote contre : Monsieur Mario Côté
Monsieur Bruno Despots

18-09-3522 Adoption du deuxième projet de règlement – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire abroger et remplacer le règlement de lotissement 2003-053 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une première séance de consultation publique a été tenue le 11 avril 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième séance de consultation publique a été tenue le 4 juillet 2018 afin de présenter les modifications entre le premier et deuxième projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 2018-243 abrogeant et remplaçant le règlement 2003-053 décrétant le nouveau règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-09-3523 Adoption – Règlement 2018-255 modifiant le règlement 2012-166 concernant la construction d'entrée charretière avec ponceaux et la canalisation des fossés des voies publiques

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 août 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation et au dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le règlement 2018-255 modifiant le règlement 2012-166 concernant la construction d'entrée charretière avec ponceaux et la canalisation des fossés des voies publiques, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-09-3524 Adoption de la grille tarifaire 2018 d'Handi-Bus

CONSIDÉRANT QU' Handi-Bus a transmis le 15 août dernier la nouvelle grille tarifaire effective le 1^{er} juillet et que celle-ci doit être adoptée par les municipalités utilisatrices du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter la grille tarifaire Handi-Bus en date du 1^{er} juillet tel que présenté.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-09-3525 Décompte progressif # 1 – Projet Réfection Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc. a déposé une demande de paiement pour le décompte progressif 1 pour le projet de réfection Grande-Caroline;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur, Monsieur Dominique Charbonneau, de la firme Génipur, recommande le paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer le décompte progressif 1 pour le projet de réfection Grande-Caroline au montant de 435 507.31\$ incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-09-3526

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5^{ième} jour de septembre 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire